



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques et mesures à prendre dans les domaines

critiques et nouvelles mesures et initiatives

**Déclaration présentée par l'Association internationale
de présentation des sœurs de la Présentation,
la Dominican Leadership Conference, les Sœurs
de Notre-Dame de Namur et UNANIMA International,
organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2006/1.



Déclaration

Nous sommes des ONG qui nous sommes engagées, avec nos ressources, à dialoguer et à agir avec d'autres en vue de faire régner la justice dans le monde pour les démunis, en particulier les femmes et les fillettes. Ceux et celles avec qui nous vivons et travaillons – tout comme ce qu'on nous dit tous les jours – parlent du combat que mènent les femmes pour survivre : travailleuses migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées; autochtones; femmes séropositives ou malades du sida et affectées par les conflits; chômeuses du secteur structuré ou non; femmes chefs de famille; femmes qui n'ont accès ni au crédit ni à l'eau de consommation ou d'irrigation. Nous voyons tous les jours la féminisation de la pauvreté s'aggraver, même lorsque les femmes participent à l'économie du pays. Les travailleurs pauvres, ce sont elles.

Témoignage d'une Indienne : M^{me} Guddi, 37 ans, atteinte de polio, mère de deux filles et d'un jeune garçon, travaille à la journée. Sa fille aînée est muette. Comme elle n'a pas de mari, elle doit subvenir elle-même aux besoins de sa famille. M^{me} Guddi appartient à un groupe féminin d'entraide « AZAD » (Libre), créé en janvier 2003. Ses membres recueillent tous les mois 20 roupies qui servent à constituer un fonds d'épargne. M^{me} Guddi a déjà bénéficié à 11 reprises de prêts que lui a consentis le groupe.

Témoignage d'une Zimbabwéenne : mon mari travaille comme employé de maison et ne gagne donc pas beaucoup d'argent. Nous disposons gratuitement d'une pièce, de l'électricité et de l'eau et parfois nous recevons gratuitement de la nourriture. J'ai fait une carrière d'infirmière mais je suis retraitée et depuis lors, je me suis mise à vendre des légumes, du pop-corn et d'autres articles recherchés par les gens qui se rendent à leur travail ou qui reviennent mais qui ne veulent pas aller jusque dans les magasins parce qu'ils sont trop éloignés. J'ai ainsi pu aider mes enfants à suivre un enseignement et par la suite, j'ai apporté un complément aux gains de mon mari – ce qui nous a permis de mieux vivre.

Nous applaudissons la demande tendant à ce que la prochaine étude du Secrétaire général porte sur « La maîtrise des ressources économiques et l'accès des femmes au financement, y compris au microfinancement¹ ».

Lorsqu'on investit dans la participation des femmes au développement, il en résulte un effet multiplicateur qui a été bien documenté par l'ONU et les autres organismes présents sur le terrain – comme l'ont été les conséquences négatives de l'exclusion des femmes. Lorsque les femmes et les filles ont accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité ainsi qu'à un emploi convenable, les sociétés où elles vivent récoltent des bénéfices à la fois sociaux et économiques. Nous estimons primordial d'assurer un enseignement de qualité. Les femmes instruites veulent des soins de santé pour elles-mêmes et pour leur famille. Leur instruction leur permet aussi de trouver un emploi convenable grâce auquel elles peuvent fournir une contribution à la société.

Instruire une fille revient à instruire une famille entière... D'innombrables études nous ont appris que l'éducation des filles est le meilleur outil de développement qui soit. Aucune autre stratégie ne donne d'aussi bons résultats

¹ Résolution A/C.2/60/L.64, Participation des femmes au développement, 9 décembre 2005.

lorsqu'il s'agit d'augmenter la productivité économique, de réduire la mortalité infantile et maternelle, d'améliorer la nutrition et de promouvoir la santé – notamment en aidant à prévenir la propagation du VIH/sida. Aucune autre stratégie ne contribue autant à accroître les possibilités d'éducation de la génération suivante².

Lorsque les femmes n'ont pas accès à l'éducation, les effets négatifs sont tout aussi indéniables.

Que faire maintenant? La vie est si dure. Il n'y a pas d'emplois et on ne nous permet pas d'être à notre compte. Je me demande vraiment ce que nous avons fait pour mériter pareil sort. On survit de moins en moins, c'est devenu la norme, pourtant nous sommes obligées de dire que nous menons une existence paisible. Je dois payer les frais de scolarité pour le nouveau trimestre. Les enfants n'iront sûrement pas à l'école. Comment le leur dire? Ils ont de bonnes notes. Moi, leur mère, j'ai le cœur brisé quand je pense à l'avenir. Mes enfants et moi nous peinons et sommes vraiment au désespoir – d'où nous viendra une aide? Je ne cesse de me ronger les sangs.

Il nous faut en outre insister sur l'importance de l'accès des femmes à l'autonomie économique. Nous adhérons vigoureusement à l'idée que « donner aux individus, et notamment aux femmes, les moyens de renforcer leurs propres capacités constitue un objectif primordial du développement et son moteur principal. Il faut, pour cela, qu'ils participent pleinement à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des décisions déterminant le fonctionnement et la prospérité de nos sociétés³ ». Il est essentiel de pratiquer une budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes et d'effectuer des audits en la matière. Nous nous réjouissons par ailleurs que nombre des résolutions de l'ONU reconnaissent le lien étroit qui existe entre l'élimination de la pauvreté et l'égalité entre les sexes. Toutes les études de l'année sur l'égalité mettent en évidence une inégalité flagrante : le *Rapport mondial du PNUD sur le développement humain, 2005*, le *Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, 2006*, *La crise de l'inégalité : Rapport du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES) sur la situation sociale dans le monde en 2005*, et *La situation économique et sociale dans le monde 2005 (DAES)*. Tous ces rapports insistent vigoureusement sur la nécessité d'assurer l'égalité d'accès aux systèmes – à l'éducation, à la santé et à l'emploi en particulier. Les inégalités observées reflètent également souvent les relations inégales entre les sexes⁴.

Nous devons, pour cette raison, renforcer les fondements structurels de nos systèmes économiques. Nous avons été nombreux à participer au processus de financement du développement depuis que les premières commissions préparatoires de la Conférence de Monterrey ont commencé à se former et nous continuons dans cette voie avec le Comité de financement du développement qui a été mis en place. Les questions abondent quant au développement des femmes relatif au commerce. On dit que, depuis 50 ans, la richesse des nations a septuplé et que les échanges

² Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, UNICEF, *La situation des enfants dans le monde, 2004*. Les filles, l'éducation et le développement.

³ Sommet mondial pour le développement social, Déclaration de Copenhague sur le développement social, partie B.

⁴ *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2005 – La crise de l'inégalité*, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, A/60/117/Rev.1, ST/ESA/299.

internationaux ont augmenté plus spectaculairement encore sans que pour autant la pauvreté ne cesse d'augmenter parmi les femmes⁵. Lors de la réunion récente de l'OMC à Hong Kong, nombre de nos ONG ont fait une large place aux droits fondamentaux de la femme et à leur participation au commerce, en particulier à la prise de décisions.

Ce sont ceux qui détiennent des biens qui jouissent de droits et les accords de l'OMC laissent la terre aux mains d'hommes riches et de sociétés transnationales.

Ceci a contribué à l'érosion des droits de la femme, et notamment à leur droit à l'autosuffisance et à l'autodétermination⁶.

Les femmes autochtones ont souligné l'importance des droits de propriété intellectuelle :

« Nous rappelons que les peuples autochtones possèdent une connaissance étendue des plantes et des animaux qui vivent sur leurs terres. Cette connaissance a toujours été développée, partagée et utilisée de manière collective et a été systématiquement usurpée – récemment par le biais de règles commerciales internationales telles que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce qui ne reconnaissent pas les droits de propriété intellectuelle collective et ouvrent la voie au piratage, par des particuliers et des sociétés, des connaissances que possèdent les peuples autochtones⁷ ».

C'est pourquoi, nous nous associons aux évêques catholiques des États-Unis et d'Amérique latine pour demander instamment que les accords commerciaux soient des accords « qui favorisent la croissance économique tout en accordant la priorité au développement intégré de la personne – un développement renforçant la solidarité, œuvrant pour le bien de tous et réduisant la pauvreté, l'exclusion et la faim⁸ ». *La liberté du commerce n'est équitable que lorsqu'elle répond aux exigences de la justice*⁹.

Nous recommandons :

1. D'avoir recours à un système de quotas pour que les femmes siègent dans les parlements nationaux et dans les organes de décision locaux;
2. De donner aux femmes les moyens de démontrer leurs dons d'analyse critique à tous les niveaux en suggérant de nouveaux moyens de promouvoir le développement;
3. De veiller à ce que les décisions prises pour profiter du commerce en tant que moteur de la croissance soient favorables aux femmes;

⁵ Conclusion d'une étude de l'INSTRAW – Beijing, 10 ans après – Les femmes et la pauvreté.

⁶ *Beijing+10 Meets WTO+10: Women's Rights Activists Take Aim at the WTO*, par Nadia Johnson, US Gender and Trade Network et Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, 15 décembre 2005, Hong Kong.

⁷ Déclaration faite au Forum international des femmes autochtones, New York, 27 février 2005.

⁸ Communiqué commun des évêques catholiques participant à la réunion œcuménique sur l'intégration dans les Amériques, 8 septembre 2005.

⁹ *Compendium de la doctrine sociale de l'Église, 2005*, n° 366, Commission pontificale « Justice et paix », publication de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, Washington.

4. De veiller à ce que les règles commerciales protègent les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones;
5. De se reporter à la maxime de Gandhi : Demandez si vos décisions amélioreront le sort des plus démunis;
6. De donner aux gouvernements les moyens d'offrir à leurs citoyens des prestations sociales sans imposer la privatisation des biens publics qui ont un effet sur les femmes et les enfants;
7. De s'assurer que tous les programmes des nations et de l'ONU visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes soient soutenus par un engagement politique et bénéficient de ressources adéquates;
8. D'exhorter tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif qui leur assure l'égalité de droits dans tous les domaines;
9. De se servir du livre de Devaki Jain intitulé *Women, Development and the UN* pour comprendre les 60 années d'histoire de l'organisation et se faire une idée de la voie à suivre.

La déclaration qui précède est approuvée et soutenue par les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Action aides aux familles démunies, Communauté internationale bahaïe, Congregations of St. Joseph, Conseil international des femmes, Fédération internationale pour l'économie familiale, Grail, Loretto Community et School Sisters of Notre-Dame.
